

## Philosophie de la formation continue, vue par la SSMG

*Dr Yves Collioud-Robert, Boudry*

Depuis le 24 juin 1998, date de l'adoption par la Chambre Médicale Suisse de la Réglementation pour la Formation Continue (RFC), tous les membres de la FMH sont soumis à la formation continue (FC) – c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas en formation post-graduée ni à la retraite – doivent justifier d'un minimum de quatre-vingt heures de FC par année.

Dès le début, la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG) a voulu privilégier la qualité de la formation continue, plutôt que sa quantité. Les efforts du groupe de travail « Formation continue et assurance de qualité » de la SSMG se sont portés sur l'amélioration de la qualité des activités de FC. Le médecin généraliste est un adulte responsable suffisamment motivé pour apprendre et améliorer ses procédures. Il faut lui faire confiance.

Il ne restait qu'à lui offrir la possibilité de suivre une formation continue de qualité, attrayante. Les critères de qualité de la SSMG (voir l'article de Laurent Reuge dans ce journal) ont permis de faire un grand pas dans cette direction. Lorsque le label « Recommandé par la SSMG » a été attribué, cela signifie qu'un médecin généraliste a activement participé à l'élaboration du programme de la FC, que les objectifs d'apprentissages ont été clairement définis après étude des besoins du public cible, que les moyens didactiques favoriseront l'apprentissage, qu'il y aura une évaluation, et que les documents distribués seront utilisables dans la pratique quotidienne.

L'amélioration de la qualité de la formation continue demande donc tout un travail de préparation. Un généraliste contacte le spécialiste-orateur, discute avec lui des besoins des généralistes, fixe des objectifs

d'apprentissage. Qu'est-ce que le spécialiste veut que les participants retiennent absolument de la présentation? Cette réflexion préalable permet de mieux choisir les moyens didactiques (travail en groupe, conférence, ateliers), et permet à l'orateur de préparer un document vraiment utilisable dans la pratique quotidienne du généraliste. Il nous est souvent peu utile de recevoir une copie de tous les clichés Powerpoint; par contre il y a toujours des points importants à retenir: les « take home messages ».

Le médecin doit avoir du plaisir à faire de la formation continue. La SSMG ne pense pas que ce soit avec un contrôle quantitatif que nous inciterons les médecins à se former. Cependant, la FMH exige quatre-vingt heures de formation continue par année. Nous demandons dès lors à chaque médecin de consigner ses activités de perfectionnement sur un protocole de formation continue. C'est la responsabilité de chaque médecin de tenir à jour ce protocole, et de le conserver. L'envoi d'une copie de ce protocole lui permettra au terme d'une période de trois ans, de recevoir une attestation de formation continue de la SSMG et FMH.

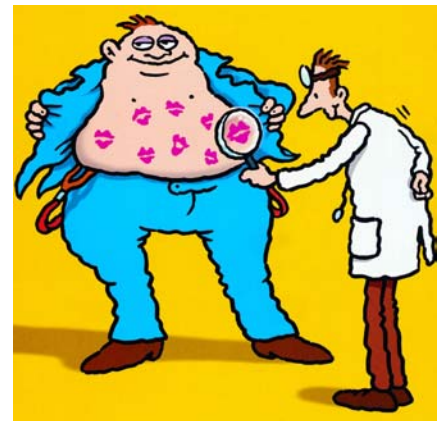
### Attestations de formation continue 2003 pour les membres de la SSMG

Comment faire pour recevoir votre attestation de formation continue 2003? Rien de plus simple: avant le 31 janvier, faites-moi parvenir une photocopie de votre protocole de déclaration volontaire de formation continue. Je ferai parvenir la liste des médecins ayant accompli au moins quatre-vingt heures de FC à la SSMG. Vous recevrez votre attestation de la

SSMG dans le courant du mois de février.

Pour mémoire, le protocole de FC doit stipuler la date de la formation continue, son thème, et la durée effective en heures. Totalisez le nombre d'heures, datez et signez! Ce protocole vous permet de faire un petit bilan de l'année et de vous justifier en cas d'éventuel contrôle ultérieur.

### Le rire est bon pour la santé



*Furor amoris hypertrophus  
Fièvre amoureuse*

#### IMPRESSUM

##### Président

Philippe Freiburghaus  
22, avenue Soguel, 2035 Corcelles  
Tél. 032 731 75 75

##### Rédaction - Secrétaire médical

Dr R. Kehtari  
Hôpital des Cadolles, 2000 Neuchâtel  
Tél. 032 722 92 09  
E-mail: reza.kehtari@ne.ch

##### Secrétaire SNM

Etude Walder et Klausner  
Grand-Rue 7, 2108 Couvet  
Tél. 032 863 21 71

##### Photocomposition et impression

Imprimerie Zwahlen SA  
Plage 12, 2072 Saint-Blaise  
Tél. 032 756 97 97  
Fax 032 756 97 90  
E-mail: iz@span.ch

**Parution** : 4 fois par année